

Réf : ENSTICP/DAEDFC/055/2024

Alger, le : 14 FEB 2024



NOTE AUX ETUDIANTS

En application de :

-L'arrêté n°171 du 09 février 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les formations en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'Etat et d'Architecture.

-La note portant référence : INPTIC/SDAP/00/2020 du 05/01/2020

-La note portant référence : ENSTICP/SDAP/36/2023 du 22/01/2023

-La note portant référence : ENSTICP/DAEDFC/142/2023 du 10/09/2023

Il est rappelé aux étudiants que :

- La présence aux activités pédagogiques (Cours, TD, TP et stage), tout au long de l'année universitaire est **obligatoire**.
- La note éliminatoire est fixée à **05,00/20**.

Bonne reprise à toutes et à tous

**La Direction Adjointe des Enseignements,
Des Diplômes et de la Formation Continue**